



Le phraséologisme "petite phrase"

Sophie Jollin-Bertocchi

► **To cite this version:**

Sophie Jollin-Bertocchi. Le phraséologisme "petite phrase". Le Français Moderne - Revue de linguistique Française, CILF (conseil international de la langue française), 2019, 2019 (2). hal-03325557

HAL Id: hal-03325557

<https://hal.uvsq.fr/hal-03325557>

Submitted on 25 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le phraséologisme *petite phrase*

Sophie JOLLIN-BERTOCCHI

« (...) petite phrase coutumière et qui n'a pas l'air méchant, mais qui ouvre un jour, comme on dit, sur les bas-fonds humains. » (F. Mauriac, *Journal I*, 1934)

Inventée par les grammairiens à la fin du XVIII^e siècle (Seguin 1993), modélisée par la grammaire et la linguistique au cours du XX^e siècle (Mélis et Desmet 2000), la notion de phrase pourrait-elle avoir atteint une nouvelle étape de son histoire en ce début de XXI^e siècle, à l'époque de la troisième révolution techno-linguistique, celle de l'« automatisation » du langage (Aroux 1994) ? Au cours de ces dernières décennies l'expression *petite phrase* s'est imposée dans les médias, ce qui explique que sa description ait été balisée dans les cadres théoriques et méthodologiques de l'analyse du discours et de la communication politique (Krieg-Planque et Ollivier-Yaniv 2011a, Maingueneau 2012)¹. Dans cet ancrage discursif, *petite phrase*, qui désigne un ensemble de phénomènes, a été défini comme un « terme (...) utilisé par de nombreux acteurs sociaux pour décrire des fragments de discours, plus ou moins décontextualisés, qui font l'objet de reprises dans et par les médias, notamment en raison de leur caractère remarquable ou polémique » (Krieg-Planque et Ollivier-Yaniv 2011b : 18). D'un point de vue sémio-linguistique, il s'agira ici de voir, à partir d'une interrogation sur le figement de l'expression, si elle ne témoigne pas d'un tournant dans l'évolution sémantique de son noyau – et partant de la société qui en fait usage². Que nous dit le phraséologisme *petite phrase* sur les modes contemporains d'expression, à travers les médias notamment ? Après une approche historique, une analyse formelle et sémantique conduira à mettre en évidence la composante pragmatique de l'expression. Dans la mesure où la phraséologie représente un « ensemble porteur de l'idiosyncrasie d'une culture, d'une société, d'une façon collective de voir les choses, d'une façon idiomatique de parler » (Gonzalez 2002 : 40), l'horizon de cette étude est l'imaginaire culturel, défini comme « substrat ou adstrat culturel, plus précisément dit causalité historicosocio-culturelle » (Houdebine 2015 : 27) – en d'autres termes les représentations collectives, sociales et subjectives.

1. Approche historique

Rappelons brièvement au préalable les jalons de l'histoire du mot *phrase*. Emprunté au latin *phrasis* (« diction, style, élocution »), il est introduit dans la langue française au XVI^e siècle (1546), soit au début de la « seconde révolution technologique » dite « grammatisation » (Aroux 1994), dont l'objet est une activité linguistique régulatrice, qui consiste en un vaste processus de production de dictionnaires et de grammaires. Jusqu'au XVII^e siècle, le terme est employé exclusivement au sens d'« arrangement des mots, façon de parler, tour donné à l'expression », et désigne donc plutôt des syntagmes fonctionnant comme des unités lexicales. C'est au cours du XVIII^e siècle que la notion de phrase accède à un statut grammatical (Seguin 1993), le mot désignant désormais une unité définie par sa complétude sémantique, son autonomie syntaxique et logique supplantant alors sa seule réalisation pneumatique, critères auxquels va progressivement s'ajouter celui de la démarcation graphique. La grammaire scolaire du XIX^e siècle se charge de fixer les critères d'identification de cette unité. La notion commence alors à se différencier des notions proches distinguées par la grammaire que sont la *proposition* (unité logique) et la *période* (unité rhétorique). C'est seulement vers le milieu du XX^e siècle que *phrase* devient un métaterme central en grammaire et en linguistique, dont la problématique essentielle est son articulation avec *énoncé* dans le lexique. La phrase est donc un objet d'étude complexe qui a pu être défini comme « une séquence autonome dans laquelle un énonciateur (locuteur) met en relation deux termes, un sujet et un prédicat » (Le Goffic 1993 : 8).

Les dictionnaires du XX^e siècle recensent pour le mot *phrase* une série d'emplois phraséologiques, vieillissés et péjoratifs pour certains. Prendre en considération les locutions autour du mot *phrase* n'est pas anodin compte tenu que le sens premier de ce mot est précisément celui d'« expression », « locution », « tour figé ou non » (*TLFi*). Ce sens est d'ailleurs littéral dans les expressions *phrase(s) toute(s) faite(s)* et *phrase faite*, qui actualisent de surcroît le sème /cliché/ (Dubois 1996). La valeur péjorative émerge en partie contextuellement dans les syntagmes *de grandes phrases*, *de belles phrases* – le second se situant à la limite de l'antiphrase. L'histoire semble peser à tel point sur le mot que, même employé sans caractérisant et au pluriel (*faire des phrases*, *sans phrases*), il est susceptible d'assumer le sens dévalorisant d'« expression vide sous des apparences rhétoriques (...) contenant des clichés » (*TLFi*). En somme, au prisme des expressions phraséologiques qui l'escortent et qui offrent des traces de son sens à l'ère rhétorique, le mot

¹ Pour une bibliographie complémentaire dans ce domaine, on pourra se reporter à <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/petite-phrase/>.

² Dans le *Livre des Orateurs* (1842) de Louis de Cormenin, *alias* Timon d'Athènes, le Phraséologue est le type par excellence des polisseurs de phrases, grandes et petites. La forme même de la dénomination *phraséologisme*, une suffixation en *-isme* se surajoutant au composé *phrase*+*o*+*logie*, qui s'oppose point pour point à la forme en *-ie*, est un abus de la précédente, d'où, dans cette dénomination même, l'idée d'un prêt à parler et d'un prêt à penser par excès de phraséologie.

phrase dénomme le lieu linguistique de l'absence de sens, une forme à incarner s'opposant au signe, et dont l'allongement est l'indice de la vacuité sémantique ou de l'insincérité.

Tandis que le mot *phrase* est un terme métalinguistique partagé par le savant et le profane (Rey-Debove 1997 : 23), *petite phrase* est un syntagme métalinguistique d'usage devenu courant. Dans quelle mesure s'inscrit-il dans la continuité de la série des locutions formées à partir du mot *phrase* ? Parmi l'étendue des structures phraséologiques possibles, *petite phrase* emprunte la forme infra-phrastique du groupe nominal. Il ne se démarque donc pas à cet égard d'un certain nombre d'autres locutions forgées autour du mot *phrase*, qui sont tantôt nominales, tantôt verbales. En revanche, sur le plan morphosyntaxique, le singulier contraste avec le pluriel de la plupart des expressions enregistrées par les dictionnaires, éloignant ainsi *a priori* la valeur péjorative.

Le nom *phrase* est le support d'une série de caractérisants adjectivaux recensés dans le *Dictionnaire des collocations*³, le terme *collocation* étant défini comme co-occurrence conventionnelle non figée (Neveu 2004 : 71), mais *petite* n'en fait pas partie. L'expression *petite phrase* est attestée dans la base Frantext (311 occurrences) à partir du XIX^e siècle (première occurrence : Balzac, *La Duchesse de Langeais*, 1835). Frantext témoigne de l'existence d'emplois non figés, jusqu'à l'époque contemporaine, c'est-à-dire pour lesquels le sens est non compositionnel, chacune des unités manifestant son sens littéral : « cette petite phrase inattendue, à peine longue comme (...) » (Giraudoux, *Simon le pathétique*, 1926) ; « une toute petite phrase » (Djian, *37^e le matin*, 1985). Dans ces emplois, l'adjectif assume son sens propre, évaluatif non axiologique, il est alors l'antonyme de *longue* et alterne avec les adjectifs *brève* et *courte*. La seule variante distributionnelle possible pour ce syntagme serait la place de l'adjectif, or la postposition est moins naturelle, de manière générale, pour *petit* que pour les deux autres adjectifs – et de fait la collocation *phrase petite* n'est pas attestée dans Frantext. L'antéposition fixe ne peut donc pas être considérée comme une marque de figement.

Bien que la première attestation lexicographique de la locution semble remonter à 1970 (Le Robert 2010), l'expression a été repérée dans les années 1790 (Krieg-Planque 2011 : 25), voire dès 1752 (Le Séac'h 2015 : 137), et par une spécialisation d'emploi *petite phrase* s'est attachée au discours politique. La première citation figurant dans la base Frantext est éloquente à cet égard : « La France est le seul pays où quelque petite phrase puisse faire une grande révolution » (Balzac, *La Duchesse de Langeais*, 1835). La Révolution française correspond de fait au début de la grande époque de la presse, par la suite, à la faveur du développement de la radio puis de la télévision, le rôle de la petite phrase s'est renforcé et récemment, Internet et les réseaux sociaux lui ont donné un nouvel essor⁴.

Dans le cadre de l'analyse de discours, le référent de l'expression *petite phrase* a été analysé comme un type de « phrase sans texte », un énoncé « détaché » ou « dé-textualisé » et « décontextualisé » (Maingueneau 2012). Ces notions s'articulent avec un autre concept, la « surassertion », définie comme l'« opération de mise en relief qui est opérée par rapport à l'environnement textuel » (Maingueneau 2012⁵) du fait de la portée généralisante ou de la saillance formelle d'un énoncé. Si le phraséologisme *petite phrase* dénomme des fragments de discours cités par les médias, il ne comporte pas le sème /citation/. En somme, la *petite phrase* est désormais fortement ancrée dans un genre de discours spécifique. L'expression opère une réduction du sémantisme du mot *phrase* dont elle active le sens d'énoncé linguistique concret – par opposition au sens de modèle abstrait dans la grammaire générative. Cette réduction est renforcée par la décontextualisation des objets langagiers visés.

2. Figement et involution sémantique

Envisagée d'un point de vue strictement linguistique, l'expression *petite phrase* est une unité polylexicale, définie comme « un signifiant pluriel formé d'au moins deux mots initialement autonomes mais qui forment un tout solidaire renvoyant à une signification propre » (Mejri 2016 : 55). La polylexicalité est une caractéristique spécifique aux phraséologismes, unités complexes présentant des degrés variables de figement. Cette dernière question se pose précisément à propos du groupe *petite phrase*, dont le statut semble se situer entre la collocation non figée, dans ses emplois hors du discours politique, et la locution, « [u]nité polylexicale de type syntagmatique (à tête nominale, verbale, adjectivale, ou adverbiale) dont les constituants ne font pas l'objet d'une actualisation séparée, et qui énonce un concept autonome » (Neveu 2004 : 181). Quels sont donc les critères permettant de considérer le groupe *petite phrase* comme une expression figée dans certains de ses emplois ?

³ *Alambiquée, assassine, contournée, fétiche, impérieuse, incohérente, incompréhensible, longue, malheureuse, percutante, prémonitoire, rituelle, ronflante, sentencieuse, sibylline, sournoise, vinaigrée.* <http://www.tonitraduction.net>, Toni González Rodríguez, 2004 (dernière mise à jour : novembre 2016) ; consulté le 19-03-2018.

⁴ « D'après les statistiques de Google Ngram Viewer, l'expression "petites phrases" est peu présente dans les livres en langue française avant les années 1970. (...) sa fréquence culmine dans les années 1980 et tend à décroître légèrement depuis lors, alors qu'au contraire elle semble s'être multipliée dans la presse » (Le Séac'h 2015 : 141-142). Les petites phrases des hommes politiques sont répertoriées sur les sites Internet de la presse écrite, ou dans un espace dédié tel le blog de Michel Le Séac'h : <http://www.phrasitude.fr>, sous-titré « L'observatoire des petites phrases ».

⁵ Voir aussi le site personnel de Dominique Maingueneau <http://dominique.maingueneau>.

En premier lieu, si l'antéposition de l'adjectif ne peut pas être tenue en l'occurrence pour une marque de figement, le blocage syntaxique lié à l'impossibilité de variations paradigmatiques est patent ; de plus il convient de remarquer que *petit* entre dans la composition de nombreuses unités lexicales complexes⁶. D'autre part, une caractérisation incidente à l'ensemble du groupe constitue un indice de figement dans la mesure où elle témoigne de sa cohésion (comparable à celle de *petite fille* ou *jeune fille*), cas de figure dont Frantext offre plus d'un exemple : « la merveilleuse petite phrase » (Du Bos, *Journal*, 1927) / « une petite phrase merveilleuse (C. Mauriac, *Et comme l'espérance est violente*, 1976). Le dernier critère du figement, d'ordre sémantique, est le blocage de l'opération synonymique lié à la non compositionnalité du sens (« le sens global d'une expression figée n'est en général pas déductible du sens des éléments qui la composent formellement », Anscombe 2011 : 19).

Ainsi le sème /faible dimension/ de l'adjectif n'est pas pleinement activé dans l'expression, car de fait, une « petite phrase » peut prendre diverses formes. D'une part, si elle correspond souvent à une phrase brève, tout particulièrement dans le discours politique (« La France s'ennuie », Lamartine, 1847), ce n'est pas toujours le cas dans d'autres genres de texte : « Puis cette petite phrase me repasse en tête : “Reviens demain avant l'appareillage me dire adieu ; je ne retournerai chez ma mère que le soir ; tu me trouveras encore là-haut...” » (Loti, *Madame Chrysanthème*, 1887). Il ne s'agit pas non plus toujours d'une phrase unique au plan syntaxique (comme dans l'exemple précédent) ou graphique : « cette petite phrase : “Vous vous rappelez Colette Rigaud ?... Elle est morte hier, à Petersburg, subitement...” » (Bourget, *Physiologie de l'amour moderne*, 1890).

À l'inverse, l'expression ne désigne pas nécessairement une phrase au sens grammatical ou graphique mais une unité aux contours flous : « formule » (*Académie* 2011 : 352), « propos bref » (*TLFi*), « quelques mots » (*Reverso*) ou encore « élément d'un discours » (Larousse 2016). Ces définitions synonymiques ou paraphrastiques renouent jusqu'à un certain point avec le sens du mot *phrase* à l'époque classique, ce qui confère à l'expression une valeur régressive. Elle est donc susceptible de prendre la forme d'une phrase incomplète, de se limiter à un syntagme extrait d'une phrase, par exemple « [Je n'ai à offrir que] du sang, du labeur, des larmes et de la sueur » (« I have nothing to offer but blood, toil, tears and sweat », Churchill, 13 mai 1940). Ces variations formelles s'expliquent par le fait qu'« une notion dénommée par un diminutif peut [certes] désigner une entité présentée comme plus petite que celle qui a servi de référence, mais aussi bien souvent “comme moins achevée, comme partiellement ressemblante (...)” » (C. Delhay, *Il était un « petit X ». Pour une approche nouvelle de la catégorisation dite diminutive*, Paris, Larousse, 1996, p. 370 ; cité dans Maingueneau 2012 : 48-49).

La conséquence remarquable est que la « frontière ultime du mouvement de raccourcissement (...) est la petite phrase en un seul mot, idéale pour une ère où l'attention du public est devenue minimale » (Le Séac'h 2015 : 213-215). En témoigne l'exemple récent du « bordel » d'Emmanuel Macron : l'expression *foutre le bordel*, employée par le Président de la République et explicitement qualifiée de « petite phrase » par les médias, s'est vu réduite à son second élément dans les titres de presse (<http://lelab.europe1.fr>) – alors même que le premier est tout aussi populaire par sa forme, et vulgaire par son contenu. Ce phénomène de réduction de la phrase, à l'image de la réduction du discours, confinant à sa miniaturisation, entérine une conception grammaticale accueillante depuis au moins Damourette et Pichon (1911-1939), qui accepte le mot-phrase aussi bien que la phrase réduite à un mot, à côté de la phrase verbale.

Le sème /dense/ s'avère par conséquent être le véritable trait distinctif de l'expression, c'est dire qu'elle signifie le contraire du sens de *phrase* dans les locutions héritées : « il y a chez vous telle petite phrase qui fait l'effet d'un volume » (Renard, *Journal 1887-1910*) ; « je comprends tout ce qu'il y a dans cette petite phrase » (Loti, *Madame Chrysanthème*, 1887) ; « tout ce que Mme de Maintenon souhaitait qu'on pensât d'elle tenait dans cette petite phrase » (F. Mauriac, *La Vie de Jean Racine*, 1928). À la faveur de la notion de densité, l'idée de duplicité nouée à celle d'implicite s'immisce dans le noyau sémantique : « maintenant il voyait ce qu'il y avait sous sa petite phrase (...) » (Montherlant, *Pitié pour les femmes*, 1936).

Le syntagme présente une réelle complexité sémantique qui tient à la superposition du sens propre et des sens figurés de l'adjectif qualificatif *petite*, provoquant un glissement sémantique du noyau. Parmi les sens figurés de l'adjectif *petit* affleure premièrement celui de « simple » : « [En parlant de choses qui, chez une pers., traduisent le naturel, la simplicité] Elle avait une petite robe blanche toute simple » (*TLFi*). Historiquement d'ailleurs, la collusion conceptuelle de la simplicité et de la brièveté vaut pour la syntaxe : l'émergence de la *petite phrase* au XIX^e siècle accompagne en effet la promotion de la phrase brève et simple par l'école primaire républicaine, opposée aux complexités de la phrase littéraire enseignée dans le secondaire. Le corpus de Frantext témoigne de la fréquente co-occurrence des adjectifs *petite* et *simple* pour caractériser la phrase dans différents contextes, l'adjectif *simple* prenant une valeur intensive : « une seule petite phrase simple comme bonjour » (Crevel, *Mon corps et moi*, 1925) ; « cette

⁶ Voir la communication de Jan Goes « Et avec ça, ma petite dame ? Les multiples usages de *petit* dans la phraséologie française », colloque « Phraséologie française », Arras, 2017.

simple petite phrase » (Crevel, *Les Pieds dans le plat*, 1933), « une petite phrase toute simple » (Duhamel, *Chronique des Pasquier. 2. Le jardin des bêtes sauvages*, 1934)⁷.

Mais la sémantique de l'adjectif *petit* est instable et paradoxale. Le mot connaît un sens axiologique négatif « Qui a peu d'importance, peu de valeur » (TLFi), que l'on peut considérer comme une autre connotation de la locution *petite phrase* dans la mesure où, tout en s'inscrivant dans la tradition de la citation des grands hommes, les référents s'en démarquent par une durée de vie limitée, liée à son ancrage dans l'actualité et à son caractère polémique. La dégradation est de plus subreptice à travers la valorisation du format court, à l'image des expressions parémiques, qui visent une cible populaire. À rebours, l'adjectif *petit* se prête à des emplois évaluatifs positifs. Il signifie alors « Qui est agréable » : en parlant d'une personne, il « dénote un sentiment affectueux » (« ma petite femme »), ou en parlant d'une chose « à laquelle on est attaché » (« un petit coin tranquille ») (TLFi). La locution *petite phrase* présente ainsi une ambivalence dont la réception des référents qu'elle désigne se fait l'écho, partagée entre fascination et stigmatisation.

En somme, le phrasème *petite phrase* oscille entre le sens d' « énoncé bref » et celui d' « énoncé concis », donnant lieu à une gamme d'emplois où il conserve de fortes traces du sens d'origine des éléments qui le composent (Mejri 1997), ce qui permet de conclure sur le statut « semi-transparent » (Gross et Massoussi 2011 : 101) de ce groupe, et son figement relatif (Mejri 2005). Nous allons voir à présent que la valeur pragmatique de l'énoncé désigné est décisive dans le sémantisme de la locution.

3. Le tournant pragmatique de la phrase

Dans le corpus littéraire de Frantext, depuis le XIX^e siècle, la valeur pragmatique des référents du phraséologisme *petite phrase* est activée par des éléments linguistiques explicites dans le contexte, et cette valeur s'est instillée dans le sémème de l'expression. Les occurrences sont légion où l'expression est prise en mauvaise part, l'énoncé revêtant une valeur offensive qui se greffe sur le noyau sémantique du syntagme : « décocher cette petite phrase » (Daudet, *Jack*, 1881), « petite phrase cinglante » (Loti, *Suprêmes visions d'Orient : fragments de journal intime*, 1921) ; « me perfora surtout la petite phrase » (Du Bos, *Journal : t. 3*, 1927) ; « cette petite phrase, apparemment anodine, laissait perler, vers 1900, un venin antidreyfusard » (Duhamel, *Chronique des Pasquier. 3. Vue de la terre promise*, 1934) ; « Cette petite phrase entra comme un coup de couteau dans mon cœur » (Gide, *Geneviève ou la confiance inachevée*, 1936) ; « Cette petite phrase m'a fait dresser les poils sur le dos de la main » (Duhamel, *Chronique des Pasquier. 6. Les Maîtres*, 1937) ; « une petite phrase pesante et âcre, à arrière-goût de poison » (Gracq, *Un balcon en forêt*, 1958) ; « elle me torture cette petite phrase » (Le Clézio, *Le Procès-verbal*, 1963) ; « La petite phrase de Méline frappa l'enfant comme la foudre » (Tournier, *Les Météores*, 1975) ; « une petite phrase destructrice » (Sabatier, *Les Fillettes chantantes*, 1980) ; « une petite phrase assassine » (Duperey, *Les Chats de hasard*, 1999) ; « la petite phrase (...) que je sentais ramper en moi et s'insinuer et cheniller et creuser des galeries » (Bouillier, *L'Invité mystère*, 2004). Mais l'expression apparaît également quelquefois avec une valeur positive : « une petite phrase que je me redis toujours dans les moments difficiles de ma vie » (Gide, *Journal : 1939-1944*, 1949), « l'homéopathe m'a calmée d'une petite phrase » (Boulouque, *Mort d'un silence*, 2003). Il arrive enfin que la coloration soit plus neutre du point de vue axiologique : « Une petite phrase se met à lui galoper dans la tête : "C'est ça la vie, c'est ça la vie, c'est ça la vie." La petite phrase devient d'immenses coups de cloche » (Queneau, *Le Chiendent*, 1933) ; « c'était cette petite phrase qui avait décidé de tout » (Aragon, *Les Voyageurs de l'impériale*, 1942).

Fondées sur la brièveté formelle et la densité sémantique de l'expression, des « propriétés pragmatiques spécifiques » (Maingueneau 2012 : 48-49) achèvent de définir le référent de la locution en contexte médiatico-politique. Énoncé « percutant » (Wikipédia), « efficace » (Le Robert 2010), « qui vise à provoquer, et à marquer de manière explicite ou allusive, une prise de position vigoureuse » (TLFi), « à marquer les esprits » (Académie 2011), « repris (...) pour son impact potentiel sur l'opinion » (Larousse 2016), la petite phrase revêt une valeur illocutoire (Krieg-Planque 2011 : 28) qui permet d'attribuer comme synonyme à la lexie l'expression *phrase choc* (Krieg-Planque et Ollivier-Yaniv 2011b : 17). L'idée est trivialement résumée par la formule « Petite phrase, gros effet » (<http://www.lopinion.fr>)⁸. La composante pragmatique du référent, oscillant entre force illocutoire et effet perlocutoire, apparaît alors comme un trait sémantique distinctif de l'emploi figé du nom *phrase*, lequel se manifeste pleinement dans le cadre de cette spécialisation discursive. Son intégration comme sème dénotatif est marquée par le fait que cette valeur n'est plus nécessairement explicitée par un marqueur adjacent, le contexte discursif au sens large étant suffisant : « Une petite phrase annonce la grande réforme de l'audiovisuel public » (<https://www.mediapart.fr>). Le syntagme accède alors à une forme d'opacité sémantique qui marque un degré de figement supérieur.

Les valeurs positives (phrase agréablement et efficacement tournée) de la *petite phrase* en découlent avec des valeurs négatives (gloire éphémère, intention agressive), conflit sémantique qui reflète l'émergence de la locution dans

⁷ L'adjectif *pauvre* constitue une variante : « une pauvre petite phrase bien calme, sans emphase » (Malègue, *Augustin ou le maître est là : t. 2*, 1933).

⁸ La petite phrase a été rapprochée de la sentence antique (Maingueneau 2012), « d'un usage plus érudit » que le proverbe et « tirée d'un contexte » (Montandon 1992 : 26).

un contexte polémique. Sa force pragmatique est fondée sur un double paradoxe : il s'agit d'une « phrase » qui n'en est pas toujours une et qui, en régime discursif médiatico-politique, est largement répercutée – quitte à être déformée et amplifiée – et qui produit en retour une masse de discours interprétatifs, la décontextualisation favorisant la réception plurielle des énoncés, matière à controverses. Détachée, la petite phrase devient donc un objet autonome exposé sur différents supports écrits et oraux, c'est-à-dire partiellement « recontextualisé » (Maingueneau 2012), ce qui démultiplie sa force pragmatique.

La médiatisation opère enfin un processus d'« anthologisation » qui rejoint la *patrimonialisation* – paradoxale puisqu'elle porte sur un objet oral et éphémère. La catégorisation patrimoniale (Heinich 2010), institutionnellement liée à l'activité d'un service d'État (l'Inventaire général du patrimoine culturel), se caractérise par une « inflation », en d'autres termes par l'extensibilité des contours du patrimoine, conséquence d'une « désartification ». Or la petite phrase conçue comme énoncé remarquable semble bien relever d'une « mise en patrimoine ». Dans le prolongement du culte grammatical et littéraire de la phrase qui s'est institué à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, se profile dès lors une sacralisation de la petite phrase, interprétable comme succédané laïc de la parole évangélique dans une société déchristianisée. Un tel phénomène n'est pas non plus sans évoquer le fétichisme défini comme l'« [a]ttachement ou respect exagéré » pour un « objet naturel ou façonné considéré comme le support ou l'incarnation de puissances supra humaines » (*TLFi*) – avec sa connotation marxiste qui l'associe à la marchandise et en fait un « processus de réification réduisant les rapports sociaux à des relations d'échanges entre des marchandises (...) » (*TLFi*).

C'est dans l'idée même de décalage, de disproportion, et sa forme de paradoxe, que semble résider la force pragmatique de l'expression, symptomatique d'un rêve collectif : comment atteindre d'ambitieux objectifs avec un minimum de moyens, grâce à une petite phrase. Celle-ci « exprime dans une forte concision une idée *simple* qui n'appelle ni la réflexion ni le débat sur le fond alors que sa fonction peut être volontairement d'interpeller » (<http://www.fr.wikipedia.org/> ; souligné par nous). La simplicité conceptuelle potentiellement inscrite dans la brièveté formelle apparie la *petite phrase* à une société où les formes priment sur les contenus. Comme on peut l'observer sur Internet, il existe bien une possibilité de substitution synonymique : le mot *phrase*, notamment dans des emplois où le nom est expansé, est en effet concurrencé par un emploi extensif de la locution *petite phrase* pour désigner des citations extraites de différents genres discursifs, ainsi les phrases historiques, proches du domaine politique, ou littéraires, mais aussi, à la limite, les messages de Twitter en cent quarante signes. Si l'appropriation de la phrase que la communauté socioculturelle réalise par le biais des citations n'est certes pas nouvelle, l'équivalence du mot *phrase* avec la locution *petite phrase* est un phénomène récent de réduction de l'extension du mot, lequel participe d'une tendance accrue à la circulation de phrases-objets patrimonialisées. La métaphore se lit d'ailleurs dans la littérature contemporaine : « soudain l'un d'entre eux ramasse la petite phrase percutante, la citation choisie, il la transporte en taxi jusqu'au studio d'enregistrement, jusqu'au plateau de télévision et la lance, dans le brouhaha des voix (...) » (Garat, *Aden*, 1992).

Pour conclure : alors que la notion de phrase s'est complexifiée à la faveur de la théorisation grammaticale et linguistique au XX^e siècle, l'extrême contemporain épingle l'expression « *petite phrase* », spécialisée dans le discours politique et la promeut au statut de locution. La particularité de ce phraséologisme tient à la coexistence d'emplois non figés avec des emplois figés, les seconds conservant une trace du sémantisme des premiers, ce qui favorise l'amalgame. Cette unité polylexicale manifeste une involution sémantique du mot *phrase*, neutralisant la définition syntaxique au profit d'une définition archaïsante renouvelée par la composante pragmatique de sa signification. L'ambivalence caractérise le néologisme – désignant des référents entre phrase et non-phrase – lesté de valeurs diverses : le sème de péjoration ne lui est pas inhérent. Résultat d'une évolution par réduction d'extension, le groupe *petite phrase* se comporte plus largement comme un parasynonyme de *phrase* pour désigner des phrases à remarquer, susceptibles de devenir remarquables.

La *petite phrase* semble en définitive correspondre à une nouvelle phase de l'histoire du mot *phrase* : ersatz de la phrase conçue comme notion grammaticale, elle achève la pragmatisation qui était en germe dans la conception énonciative de la phrase (et plus largement de la langue comme fait social) théorisée par Saussure (1916), Bally (1932) et Benveniste (1966). Conjointement à la réduction de l'extension du mot, la décontextualisation inscrite dans la définition de *petite phrase* justifie et réalise la patrimonialisation de la phrase-citation. Celle-ci circule alors comme un fragment autonome, amenuisant la frontière entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel. Et la fonction de patrimonialisation qui s'opère à travers la manie de la petite phrase devient l'expression d'une volonté de domination sur la phrase-objet, défiant les aléas de l'interprétation. Point d'aboutissement d'un processus de démocratisation de la phrase, le phraséologisme *petite phrase* participe ainsi d'un phénomène de réification dans un contexte de fétichisme consumériste. Il est représentatif de la manière de conférer au langage un pouvoir de « patrimonialisation » des idées, en d'autres termes d'imposer le contenu de certaines formes d'expression choc qui tendent à devenir clichés et références culturelles. Si l'on convient que la langue est un instrument d'analyse du monde, l'objet linguistique *petite phrase* offre donc une bonne représentation de l'univers de formes que les médias et les corpus numériques contribuent aujourd'hui à construire ou à amplifier.

Bibliographie

- ANSCOMBRE, Jean-Claude (2011), « Figement, idomaticité et matrices lexicales », dans Jean-Claude Anscombe et Salah Mejri (dirs), *Le Figement linguistique : la parole entravée*, Paris, Champion, p. 17-40.
- AUROUX, Sylvain (1994), *La Révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- DAMOURETTE, Jacques et PICHON, Édouard (1911-1940), *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition, t. 3, (1992-2011) ; <http://www.cnrtl.fr>.
- DUBOIS, Jean et alii. (1996), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Ed. EDDL, 1996.
- GONZÁLEZ-REY, Isabel (2002), *La Phraséologie du français*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, coll. Interlangues, linguistique et didactique.
- GROSS, Gaston et MASSOUSSI, Taoufik, « Figement et transparence », dans Jean-Claude Anscombe et Salah Mejri (dirs), *Le Figement linguistique : la parole entravée*, Paris, Champion, p. 95-108.
- HEINICH, Nathalie (2010), *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Presses de la MSH.
- HOUDEBINE, Anne-Marie (2015), « De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel », *La linguistique*, 2015/1 (Vol. 51) : 3-40. DOI : 10.3917/ling.511.0003 ; <https://www.cairn.info>.
- KRIEG-PLANQUE, Alice et OLLIVIER-YANIV, Caroline (coord.) (2011a), « Les 'petites phrases' en politique », *Communication et langage*, Necplus, n°68.
- KRIEG-PLANQUE, Alice et OLLIVIER-YANIV, Caroline (2011b), « Introduction : Poser les "petites phrases" comme objet d'étude », *Communication & Langages* n°168, Alice Krieg-Planque et Caroline Olliver-Yaniv (coord.), « Les "petites phrases" en politique », p. 17-22.
- KRIEG-PLANQUE, Alice (2011), « Les "petites phrases" : un objet pour l'analyse des discours politiques et médiatiques », *Communication & Langages* n°168, Alice Krieg-Planque et Caroline Olliver-Yaniv (coord.), « Les "petites phrases" en politique », p. 23-41.
- LAROUSSE (2016), *Le Petit Larousse*, Paris, Larousse.
- LE GOFFIC, Pierre (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette supérieur.
- LE SÉAC'H, Michel (2015), *La Petite phrase. D'où vient-elle ? Comment se propage-t-elle ? Quelle est sa portée réelle ?* Paris, Eyrolles.
- LE ROBERT (2010), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- MAINGUENEAU, « Glossaire », <http://dominique.maingueneau>.
- MAINGUENEAU, Dominique (2012), *Phrases sans texte*, Paris, Armand Colin.
- MEJRI, Salah (2005), « Figement absolu ou relatif : la notion de degré de figement », *Linx* n°53, p. 186-187.
- MEJRI, Salah (2016), « Les observables phraséologiques », *Le Français moderne*, n°1, p. 52-74.
- MONTANDON, Alain (1992), *Les Formes brèves*, Paris, Hachette, coll. « Contours littéraires ».
- NEVEU, Franck (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- REY-DEBOVE, Jacqueline (1997), *Le Métalangage*, Paris, Armand Colin.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1993), *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque de l'Information Grammaticale, Leuven, Peeters.
Trésor de la Langue Française informatisé, www.cnrtl.fr.